

Objektyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **144 (1999)**

Heft 3

PDF erstellt am: **12.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# SOMMAIRE

Mars 1999

	Pages
<b>Editorial</b>	
■ Une «symbiose» armée-économie	3
<b>Armée 95</b>	
■ Requérants d'asile encadrés par l'armée	6
■ Le Corps des gardes-fortifications	9
<b>Dossier «Corée»</b>	
■ Engagement en Corée	12
■ Voyage SSO en Corée	16
<b>Politique de sécurité</b>	
■ Le Rapport sur la politique de sécurité 2000	19
<b>Armées étrangères</b>	
■ L'armée autrichienne engagée pour le contrôle de la frontière	21
■ Avec le 212 <sup>e</sup> bataillon vénézuélien d'infanterie	23
<b>Analyse</b>	
■ Le Sri Lanka: un conflit oublié	27
<b>Conduite</b>	
■ Le coatching, nouveau style de management	31
<b>Fortifications</b>	
■ Conservation des anciens ouvrages	34
<b>Compte rendu</b>	
■ L'histoire militaire dans le terrain	37
■ Ziegler ou l'histoire falsifiée	40
<b>Nouvelles brèves</b>	41
<b>Revue des revues</b>	44
<b>SSO: comité central</b>	I
<b>RMS-Défense Vaud</b>	II-V

## Armée-économie, nécessaire symbiose!

Notre défense basée sur le système de milice, le recrutement de cadres à tous les niveaux postulent une «symbiose» entre l'armée et le monde économique. Jusque dans les années 1980, cette condition était en général réalisée. Puis sont venues la crise économique, les rationalisations, la mondialisation, également la réforme «Armée 95», dont les planificateurs ont cru nécessaire de fixer les jours de service et l'âge de la retraite militaire pour les officiers.

Dans l'Armée 61, ces officiers savaient qu'ils serviraient jusqu'à ce qu'on n'ait plus besoin d'eux; on les mettait alors «A disposition selon l'article 51», ce qui signifiait qu'on pouvait encore, si nécessaire, les rappeler... Aujourd'hui, ils sont versés dans la «réserve inactive», invention bureaucratique de planificateurs du «Pentagone». Beaucoup démissionnent des sociétés militaires et renoncent aux périodiques militaires dont ils étaient jusqu'alors de fidèles abonnés...

Si on avait respecté les prescriptions sur les jours de service, combien d'officiers travailleraient encore dans les états-majors supérieurs? A titre transitoire, il a fallu étendre les obligations militaires d'un certain nombre d'entre eux. A la direction du Département de la défense, on a manqué dans ce domaine, et de psychologie et de réalisme.

Quoi qu'il en soit, les responsables des entreprises en Suisse admettent aujourd'hui plus difficilement qu'un de leurs cadres fasse des services d'avancement ou que, comme

officier supérieur, il puisse être appelé à faire plus de jours de service que ne le prévoient les prescriptions officielles. Certains responsables de l'économie privée leur demandent de prendre sur les vacances ces absences militaires, d'autres préfèrent engager à des postes à responsabilité des étrangers qui ne font pas de service! Même au Département de la défense, de la protection de la population et des sports, on fait parfois des difficultés à ceux qui doivent effectuer leur service militaire!

Ces messieurs et ces dames, suisses ou étrangers, oublient que l'armée apporte à leurs cadres une formation que ceux-ci peuvent utiliser dans leur activité professionnelle. Lors d'une école de sous-officiers ou d'officiers, d'un paiement de galon, jeunes, hommes et femmes, apprennent, souvent plus tôt que dans la vie civile, à assumer la responsabilité, la conduite d'un nombre relativement élevé de personnes. Les principes en vigueur à l'armée impliquent un commandement respectueux de l'individu; le caporal ou le lieutenant en fait chaque jour l'ex-